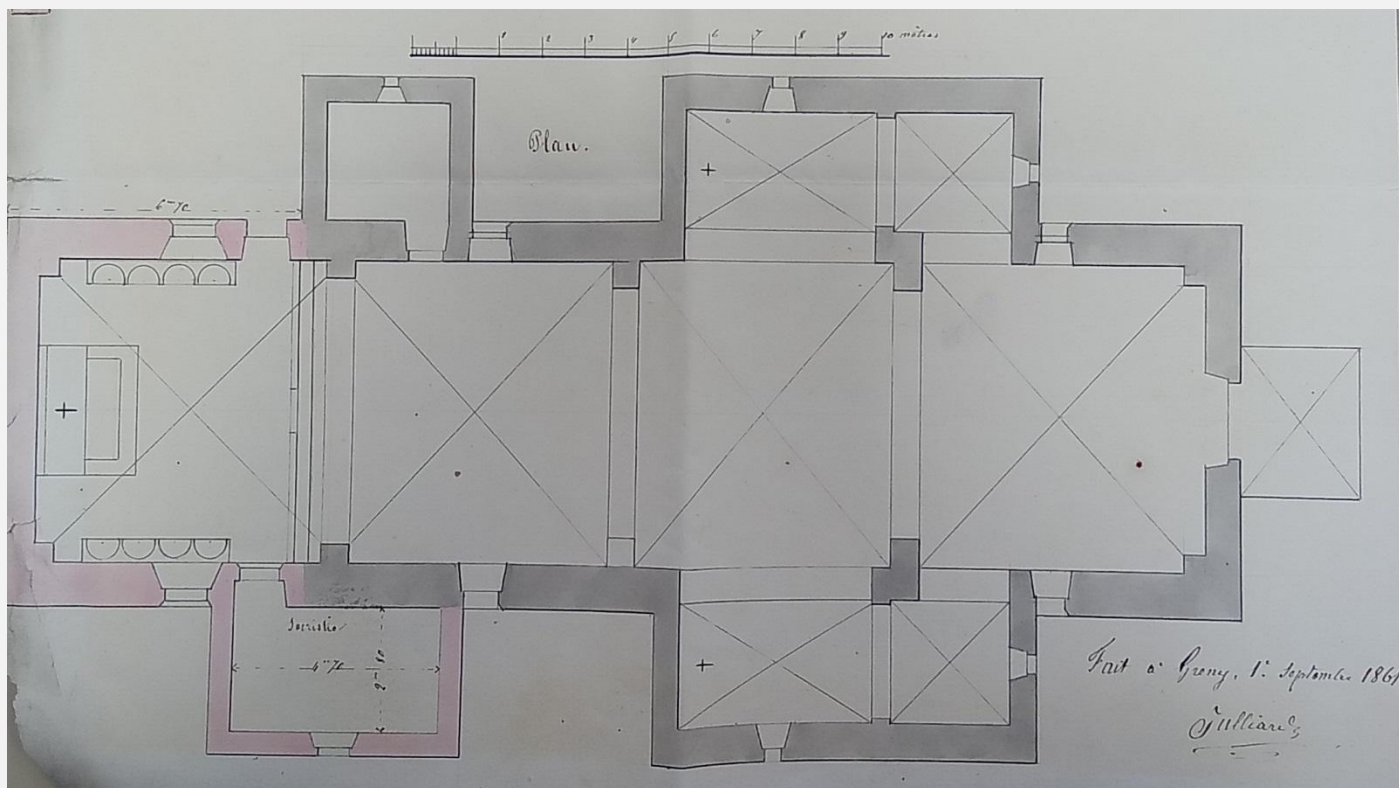
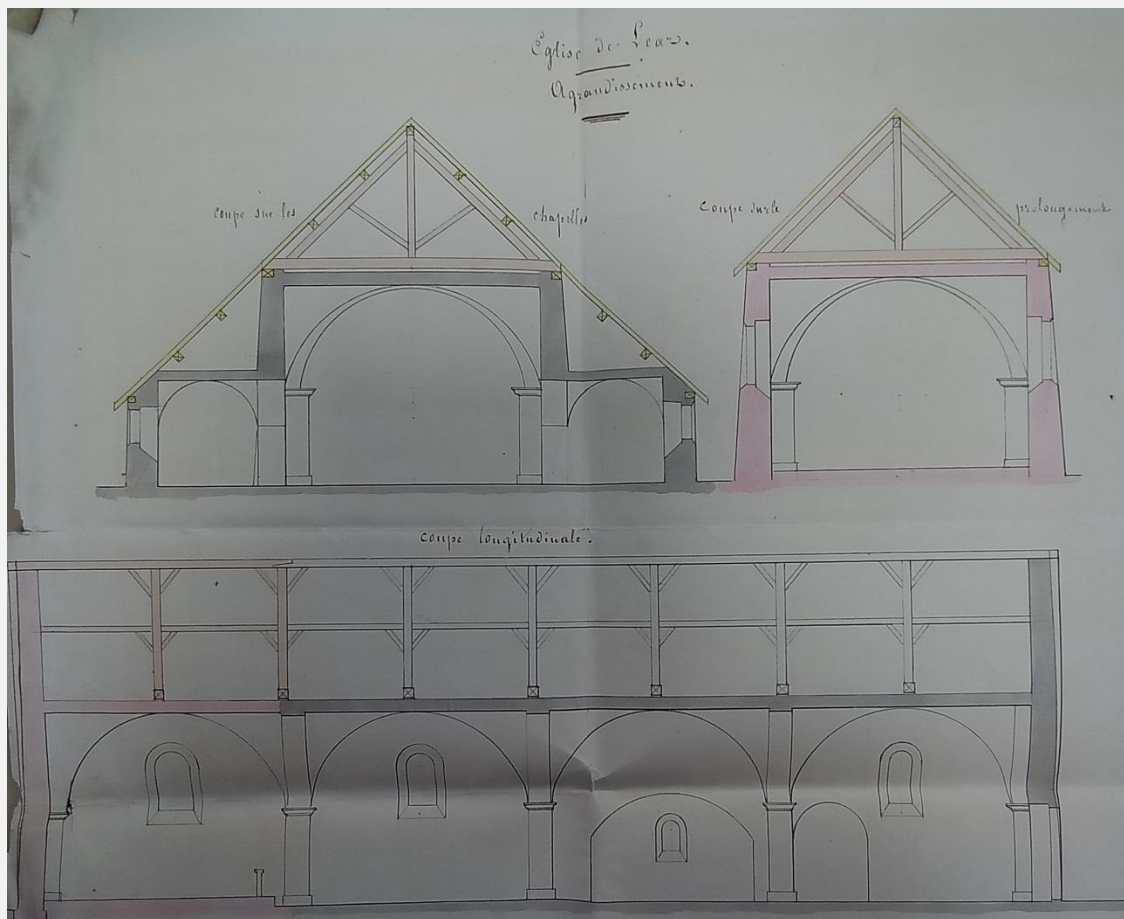


Léaz : 1859 : Agrandissement de l'Eglise.



Extrait Du Procès-Verbal
De l'Assemblée Du Conseil De Fabrique, tenue le 3 janvier 1859
par autorisation De Mgr. l'Evêque De Odessa.

Projet D'agrandissement De l'Eglise De Leuz

Le dimanche huit cent cinquante-neuf et le neuf du mois de janvier, le Conseil de Fabrique légalement assemblé, ayant considéré que l'Eglise actuelle ne répondait pas aux besoins de la population de la Paroisse, ni aux besoins du service divin, désirait qu'elle fut agrandie d'une manière proportionnelle à la population qui a augmenté considérablement dans l'espace de cinquante ans, le besoin d'agrandissement est d'autant plus urgent, que depuis la Table de la communion jusqu'à la grande Porte de l'Eglise, tout l'espace de la nef ainsi que celui des deux Chapelles, est occupé par les femmes, en sorte que les hommes n'ont de place qu'à la Tribune et au Chœur; mais, les deux dernières parties de l'Eglise ne peuvent contenir toute la Chœur des hommes, puisque

La Bible ne contient que dixante places, et que le Chœur peut à peine
recevoir trois, les enfants, et que les filles n'offrent qu'une
vingtaine de places, soit aux Chantres, soit aux Autorités.
D'où il résulte d'une manière évidente que plusieurs personnes
ne peuvent prendre ^{place} à l'Eglise, et sont privées du bonheur
d'assister aux offices Divins de la Paroisse. elle est qu'en la
première des dépenses pécuniaires de la Fabrique d'un côté,
et de l'autre le conseil municipal ^{se propose} venir au aide à la
Fabrique, par conséquent à la maison d'Ecole, et
Maison communale, le conseil de Fabrique a jugé
à propos d'ouvrir une souscription dans la Paroisse, pour
cette construction d'agrandissement.
Ainsi fait et arrêté les jours et au que dessus:

Signé: Lano. Ollivier, Rochais,
Chevarier. Berthelin. Lenoir.
Gilbert
Auro